

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

8^{ème} Commission
N° CP-2020-10-8-6

Service instructeur
DILO - Service bâtiments

Service consulté

**COLLEGE ROBERT SCHUMAN A SAINT-AMARIN
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE
APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX**

Résumé : La Direction de l'Immobilier et de la Logistique a établi le programme des travaux concernant la construction d'un gymnase sur le site du collège Robert Schuman de SAINT-AMARIN. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 3 325 600 € HT, soit 3 990 720 € TTC, valeur fin d'opération début 2024. Sur cette base, les quotes-parts de la Communauté de Communes et du Département figurant dans la convention de partenariat sont réajustées respectivement à 1 640 600 € HT et 1 685 000 € HT.

Le présent rapport contient le programme des travaux dont la validation est soumise à l'approbation de la Commission permanente.

Le collège Robert Schuman de Saint-Amarin fait l'objet d'une importante opération de rénovation et de restructuration dans le but notamment de regrouper l'ensemble des fonctions du collège dans un même bâtiment. Le site comprend par ailleurs un gymnase totalement vétuste et obsolète dont il faut envisager la reconstruction, objet du présent programme d'opération.

Les travaux de restructuration du collège, réalisés en plusieurs phases, devraient se terminer à l'automne 2021 par la démolition de l'actuel bâtiment C, qui permettra de libérer le foncier nécessaire à la construction de ce nouveau gymnase.

Lors de la Commission permanente du 11 octobre 2019, le Département a décidé d'approuver la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN fixant les modalités de construction de ce nouveau gymnase sous maîtrise d'ouvrage du Département, puis de cession de l'équipement à la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN en fin d'opération. Cette convention a été depuis signée par les deux parties.

Le programme de l'opération, réalisé par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique, est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il synthétise les souhaits et les principes essentiels de construction de ce nouveau gymnase, définis par le groupe de réflexion constitué de l'équipe de direction du collège, des professeurs de sport et des représentants du maître d'ouvrage et de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

L'objectif général de cette opération de construction est de mettre à la disposition des collégiens et associations sportives locales un gymnase conforme aux normes thermiques et sismiques, accessible aux personnes en situation de handicap et disposant de tribunes d'une capacité de 100 places.

Ce nouvel équipement sportif sera un outil pédagogique permettant de répondre aux besoins des activités sportives pratiquées au sein du collège ainsi qu'aux besoins des associations locales qui occuperont la structure en dehors des heures de fonctionnement de l'établissement scolaire. Il sera homologué pour des compétitions au niveau départemental.

Le projet s'articulera autour des composantes suivantes :

- La construction d'une salle omnisport de 44 x 23,7 x 9 m correspondant à un espace de compétition multisports de niveau « départemental », équipée d'un mur d'escalade et de tribunes fixes (100 places),
- La construction de locaux vestiaires-douches-sanitaires pour les élèves, les professeurs et les associations sportives,
- La construction de locaux de rangement des matériels sportifs,
- La construction de locaux techniques de chauffage, de traitement d'air, électrique et d'entretien,
- Les aménagements extérieurs : réfection voirie d'accès, parkings extérieurs (véhicules légers + vélos), cour de service, traitement paysager des abords.

La surface totale du bâtiment sera de l'ordre de 1 480 m².

Schématiquement, le coût de l'opération, en phase programme, est le suivant :

TRAVAUX **2 600 000 € HT**

PRESTATIONS INTELLECTUELLES **450 000 € HT**

Maîtrise d'œuvre & OPC, CSPS, Contrôle Technique, études préalables et divers diagnostics

DIVERS **275 600 € HT**

Aléas et imprévus, provision pour révisions des prix

TOTAL GENERAL HT **3 325 600 € HT**

Total général TTC **3 990 720 € TTC**

Valeur estimée fin d'opération (début 2024)

Ce montant global est en évolution d'environ 5% par rapport au montant figurant dans la convention de partenariat, principalement en raison des augmentations de surfaces et des révisions de prix.

Sur ce montant, la quote-part de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin s'élèvera à 1 640 600 € HT et celle du Département à 1 685 000 € HT.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure du concours restreint sur esquisse, soumise aux dispositions des articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver le document programme de l'opération, établi par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique du Département du Haut-Rhin et validé par la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN ;
- décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- arrêter l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à 3 325 600 € HT (3 990 720 € TTC), répartie comme suit : travaux : 2 600 000 € HT ; prestations intellectuelles : 450 000 € HT ; divers dont aléas et imprévus, révisions des prix... : 275 600 € HT.

LE PRESIDENT
Remy WITH